

concernant un conseil impérial de guerre; mais les premiers ministres des dominions n'ont jamais été invités à visiter Londres à cette fin. Les communications reçues jusqu'ici indiquent que, de l'avis du gouvernement de Sa Majesté, le temps n'est pas encore venu de convoquer une telle conférence. On pourra le faire plus tard, mais jusqu'ici, le gouvernement britannique n'a pas jugé qu'il fut utile pour les dominions d'envoyer des représentants à un conseil impérial de guerre.

Au cours de la déclaration que j'ai faite en Chambre, il y a eu huit jours lundi dernier, j'ai tenté d'exposer clairement les motifs qui me poussent, dans la situation que j'occupe, à veiller d'une façon toute particulière à ce que le premier ministre du pays se tienne, chaque fois que la chose est possible, en contact immédiat avec ses collègues du cabinet lorsqu'il doit prendre une décision relative aux questions qui intéressent tout l'Empire. Je me suis efforcé d'exposer clairement que les organismes dont nous disposons actuellement assurent si effectivement les communications que nous avons le sentiment, malgré les apparences contraires, qu'un cabinet impérial de guerre fonctionne réellement. Le gouvernement britannique nous consulte, je pense, sur la plupart des questions que nous jugeons importantes et sur toutes les questions, assurément, qui nous seraient soumises si le chef du Gouvernement prenait place à la table du conseil à Londres même. Sous le régime actuel, il est possible de répondre sans aucun délai à toute communication de cette nature pour la raison fort simple que le Cabinet se trouve réuni à Ottawa et que je puis consulter mes collègues en quelques minutes. La décision utile peut donc être prise sur-le-champ, sauf si le sujet réclame un examen prolongé. En ce dernier cas, l'avis général ne peut pas s'établir beaucoup plus rapidement, si le représentant à Londres doit câbler ici pour connaître le sentiment du cabinet, et puis chercher ensuite à l'harmoniser avec sa propre façon de voir.

M. COLDWELL: Le rapport annuel du Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures contient à la page 10 une petite note qui m'intrigue. Voici:

Le 6 septembre le ministre canadien et le secrétaire d'Etat ont signé un traité modifiant, en ce qui a trait au Canada, certaines dispositions du traité conclu en 1914 entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis en vue de promouvoir la paix.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député se rappellera que M. William Jennings Bryan était à l'époque secrétaire d'Etat aux Etats-Unis. Il fut le négociateur des traités mentionnés. On me dit que les dispositions du traité primitif s'étaient

Canada comme partie de l'Empire britannique. Le traité actuel a été signé au nom du Canada.

M. GREEN: Comment fait-on le choix des jeunes candidats aux postes du secrétariat des Affaires extérieures? Nous avons pu, apparemment, nous assurer les services de jeunes gens remarquablement doués, dont l'un des plus brillants est peut-être celui qui est assis en ce moment devant le premier ministre à titre de sous-secrétaire intérimaire, M. Norman Robertson, et qui est un diplômé distingué de notre université de la Colombie-Britannique. Le comité aimerait sans doute à apprendre du premier ministre comment s'effectue le choix de ces jeunes gens. Nombreux sont certainement les jeunes Canadiens bien doués qui voudraient entrer au service de ce ministère. Quelles sont les qualités requises pour y parvenir?

Le très hon. MACKENZIE KING: Le département des Affaires extérieures fait partie du service civil en général. On y est admis, s'il m'est permis de m'exprimer de cette façon, presque de la même manière que dans les autres ministères de l'Etat, je veux dire après examen tenu par la commission du service civil. Le ministère fait connaître les fonctionnaires dont il a besoin par l'entremise de la commission; les candidats lui font parvenir leurs demandes et, au jour fixé, subissent l'examen. Autant que je sache, le concours ne porte pas exclusivement sur l'écrit; les candidats subissent une épreuve orale, à laquelle préside, avec d'autres membres du service administratif, le sous-ministre du département, afin de se rendre compte des qualités que les candidats ne sauraient révéler à l'écrit.

Le ministère recrute ses employés dans toutes les parties du Canada et dans toutes les universités. Règle générale, ces dernières renseignent leurs étudiants sur les avantages qu'offre le secrétariat des Affaires extérieures.

Le travail du ministère est assez généralement connu. Ceux qui fréquentent les cours de sciences économiques et politiques aux universités et les jeunes gens, de l'un ou de l'autre sexe, qui s'intéressent aux affaires extérieures, font parvenir leur demande au ministère. Il ne se passe guère une semaine et jamais un mois sans que quelqu'un m'écrive pour demander comment on entre au ministère; j'ajoute que le sous-ministre reçoit encore beaucoup plus de demandes de renseignements que le ministre lui-même.

Le ministère possède une longue liste de candidats aux examens, une liste aussi de ceux qui les ont subis avec succès. Il convoque les candidats heureux à mesure que se produisent des vacances.

[Le très hon. Mackenzie King.]